

Conditions générales d'adhésion à la Plateforme d'affiliation du Groupe LDLC.COM

Applicables à compter du 21/03/2016

En cochant la case indiquant l'acceptation des présentes conditions, vous acceptez l'ensemble des conditions ci-après. Toutes autres conditions n'engagent la société LDLC.com qu'après confirmation écrite de sa part. Tout autre document que les présentes et notamment publicités, site Internet, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

LDLC.COM est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 034 527,32€ dont le siège social est situé 18 chemin des Cuers 69570 Dardilly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro B 403 554 181, représentée par M. Laurent de la CLERGERIE, agissant en qualité de Président du Directoire.

LDLC.COM et l'AFFILIÉ étant ci-après dénommés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société LDLC.COM dans le cadre de ses activités de distribution de produits grand public sur ses différents sites internet gère une Plateforme d'affiliation à destination de tout AFFILIÉ dont la candidature a été acceptée à l'effet de permettre la promotion des produits vendus par la société LDLC.COM sur le propre site Internet de l'AFFILIÉ en contrepartie du versement d'une Commission par LDLC.COM.

Les programmes d'affiliation sont accessibles sur Internet depuis la Plateforme d'affiliation du Groupe LDLC.COM disponible à partir de l'Url <https://affiliation.groupe-ldlc.com/affiliates/>

CELA EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans le présent contrat d'adhésion à la Plateforme d'affiliation, chacun des termes mentionnés aux présentes aura la définition suivante :

- Candidat : désigne toute personne morale ou toute personne physique majeure et capable, au sens de la loi applicable, remplissant un formulaire de demande d'affiliation via la Plateforme d'affiliation ;
- Contrat : désigne le présent contrat à la Plateforme d'affiliation et ses annexes
- Visiteur : désigne tout Visiteur du site Internet de l'AFFILIÉ qui est susceptible de cliquer sur un Lien;
- Logiciel : désigne le logiciel informatique de tracking et de calcul des Commissions utilisé par LDLC.COM ;
- Commission : désigne la rémunération due par LDLC.COM à l'AFFILIÉ au titre du ou des Programme(s) d'Affiliation ;
- Lien : désigne les codes HTML fournis par LDLC.COM, accessibles depuis la Plateforme d'affiliation et permettant de rediriger les Visiteurs vers le site Internet LDLC.COM. Seuls les sites www.ldlc.com (ainsi que .be, .ch, .lu), www.maginea.com (ainsi que .be, .ch, .lu), et www.larmoiredebebe.com (ainsi que .be, .ch, .lu), sont concernés. En conséquence le site LDLC-pro.com (ainsi que .be, .ch, .lu), ou tout autre site boutique, ne sont pas concernés par le programme d'affiliation.
- Programme(s) d'Affiliation : système d'échange entre LDLC.COM et un site AFFILIÉ qui accepte d'héberger les contenus ou offres commerciales de LDLC.COM

ARTICLE 2 – OBJET

Le présent Contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels LDLC.COM propose à tout AFFILIÉ dont la candidature a été retenue de souscrire aux Programmes d’Affiliation.

ARTICLE 3 – CREATION D’UN COMPTE D’AFFILIATION

Pour pouvoir souscrire aux différents Programmes d’Affiliation, le Candidat doit préalablement s’inscrire en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire de demande d’affiliation en ligne figurant sur la Plateforme d’affiliation.

Le Candidat peut accéder à la Plateforme d’affiliation et au Programme d’Affiliation grâce à un nom d’utilisateur et un mot de passe choisis par lui lors de sa demande d’affiliation. Ses informations sont rendues accessibles dans la partie « Détails personnels » de la Plateforme d’affiliation et peuvent être modifiées à tout moment une fois l’AFFILIÉ connecté à son Compte.

Le nom d’utilisateur et le mot de passe ont un caractère secret, personnel et confidentiel. LDLC.COM ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse ou divulgation du nom d’utilisateur et/ou du mot de passe.

Il appartient à l’Affilié de maintenir à jour l’ensemble des informations le concernant et notamment l’adresse de messagerie électronique ; LDLC.com enverra les notifications à cette adresse, lesquelles seront réputées reçues même si l’adresse n’est plus valide.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D’ADMISSION AUX PROGRAMMES D’AFFILIATION

4.1 Après réception du formulaire d’inscription au Programme d’Affiliation, LDLC.COM examinera la demande et refusera toute demande d’affiliation qui ne semblerait pas conforme à ses intérêts, sans avoir à en justifier les motifs.

Le Candidat recevra la notification par courrier électronique de l’acceptation ou du refus de sa candidature.

Dès acceptation de sa candidature par LDLC.com le présent contrat est réputé conclu et le Candidat, devenu AFFILIÉ, pourra mettre en oeuvre les Programmes d’Affiliation auxquels il a souhaité souscrire.

4.2 Sites refusés

De manière non limitative, sont considérés comme non compatibles avec les intérêts de LDLC.COM, les sites Internet de Candidats qui :

- seraient incompatibles avec la politique commerciale de LDLC.COM ;
- seraient des concurrents de LDLC.COM ;
- seraient des sites de couponing ;
- seraient des sites de cashbacks ou utiliseraient tout autre moyen de rétribution monétaire ou cadeau au client apporté, peu importe que ces sites proposent par ailleurs un comparateur de prix ou tout autre contenu conforme aux exigences de LDLC.COM;
- diffuseraient des promotions des sites de LDLC.COM, dans une quelconque section de type « code promo », « bonnes affaires », « bon plan », etc. (à l’exception des sites visés à l’article 4.4).
- diffuseraient des contenus à caractère violent, pornographique, discriminatoire, religieux, politique, raciste, ou de nature à porter atteinte à l’ordre public;
- porteraient atteinte à LDLC.COM ou à ses clients;
- ne respecteraient pas les lois et règlements en vigueur, notamment les lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle;

- qui utiliseraient les marques dont LDLC.com est propriétaire dans tout nom de domaine, nom d'utilisateur ou identifiant sur tout site internet, réseaux sociaux, ou blog, sans que cette liste ne soit limitative ;
- qui achèteraient les mots-clés contenant une marque dont le Groupe LDLC est propriétaire ;
- redirigeraient vers des sites Internet décrits précédemment;
- seraient en construction;
- feraient la promotion de toute activité illégale ou non-conforme aux lois en vigueur.

4.3 Les sites de comparaisons de prix ne sont acceptés qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- Absence de diffusion de promotion des sites ldlc.com, maginea.com, larmoiredebebe.com
- Absence de diffusion de codes promotion ldlc.com, maginea.com, larmoiredebebe.com
- Absence de classement des sites ldlc.com, maginea.com, larmoiredebebe.com dans une quelconque section de type « code promo », « bonnes affaires », etc.

4.4 Par exception, la diffusion de promotion LDLC.COM est autorisée uniquement sur les sites suivants:

4.4.1 Les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux liés aux produits vendus par la société LDLC.COM :

- Pour l'affiliation relative au site www.ldlc.com, les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux liés à l'informatique, aux high-tech, aux geeks, peuvent diffuser les promotions du site www.ldlc.com, même dans le cas où ils contiendraient un comparateur de prix.
- Pour l'affiliation relative au site www.maginea.com, les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux liés à la décoration, à l'univers de la maison, du bricolage ou du jardin peuvent diffuser les promotions du site www.maginea.com, même dans le cas où ils contiendraient un comparateur de prix.
- Pour l'affiliation relative au site www.larmoiredebebe.com, les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux liés à l'univers des jeunes enfants peuvent diffuser les promotions du site www.larmoiredebebe.com, même dans le cas où ils contiendraient un comparateur de prix.

4.4.2 Les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux non liés aux produits vendus par la société LDLC.COM :

. Pour l'affiliation relative au site www.ldlc.com, les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux non liés à l'informatique, au High tech, aux geeks peuvent s'affilier sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Absence de diffusion de promotion www.ldlc.com
- Absence de diffusion de codes promotion www.ldlc.com
- Absence de classement du site www.ldlc.com dans une quelconque section de type « code promo », « bonnes affaires », etc.

. Pour l'affiliation relative au site www.maginea.com, les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux non liés à la décoration, à l'univers de la maison, du bricolage ou du jardin peuvent s'affilier sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Absence de diffusion de promotion www.maginea.com
- Absence de diffusion de codes promotion www.maginea.com
- Absence de classement des sites de www.maginea.com dans une quelconque section de type « code promo », « bonnes affaires », etc.

. Pour l'affiliation relative au site www.larmoiredebebe.com, les sites de contenus TRES MAJORITAIREMENT éditoriaux non liés à l'univers des jeunes enfants peuvent s'affilier sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Absence de diffusion de promotion www.larmoiredebebe.com
- Absence de diffusion de codes promotion www.larmoiredebebe.com
- Absence de classement des sites de www.larmoiredebebe.com dans une quelconque section de type « code promo », « bonnes affaires », etc.

ARTICLE 5 – INTEGRATION DES LIENS SUR LE SITE INTERNET DE L’AFFILIÉ

L’AFFILIÉ doit disposer d’un équipement informatique standard, notamment des ressources informatiques, d’une connexion à Internet et d’un équipement téléphonique. L’équipement informatique connecté au site Internet de LDLC.COM est sous l’entière responsabilité de l’AFFILIÉ et LDLC.COM n’est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir à l’équipement du fait de l’intégration des Liens.

L’AFFILIÉ a accès à des Liens qu’il intégrera sur son site Internet pour permettre aux Visiteurs de l’un ou plusieurs de ses sites Internet d’être redirigés vers le site Internet de LDLC.COM correspondant au Programme d’Affiliation souscrit. Cette installation est à la charge de l’AFFILIÉ et à ses frais.

L’AFFILIÉ choisit librement les Liens et leur emplacement sur son site Internet. Il s’engage cependant à ne pas afficher les Liens de façon à créer une confusion dans l’esprit des Visiteurs entre son propre site Internet et le site LDLC.COM.

L’AFFILIÉ ne doit pas utiliser de lien caché, de pop-under, ou de quelconque moyen qui forcerait l’ouverture de façon visible ou invisible du lien d’affiliation sans intervention volontaire du Visiteur.

L’installation des codes HTML doit être effectuée dans le strict respect des consignes données par LDLC.COM. Dans le cas contraire, LDLC.COM ne pourra être tenue pour responsable d’une mauvaise comptabilisation des Commissions versées à l’AFFILIÉ. Cette installation et les mises à jour sont à la charge de l’AFFILIÉ et à ses frais.

Les codes HTML fournis comportent un tag permettant d’assurer le suivi et le calcul du montant exact des Commissions. Ce tag n’est valable que pour le site Internet utilisé par l’AFFILIÉ lors de son inscription aux Programmes d’Affiliation. L’AFFILIÉ n’est pas autorisé à modifier, de quelque manière que ce soit, le(s) tag(s) obtenu(s).

ARTICLE 6 – COMMISSION DE L’AFFILIÉ

6.1 Description des types de Commissions

LDLC.COM verse une Commission sur le Chiffre d’Affaires. Ce Chiffre d’Affaires comptabilisé s’entend hors Services (notamment paiement en 3 fois, Pack Services...), hors taxes, hors impayés, hors retours et annulations, hors rétractation et hors remboursement, hors frais de transport et hors frais de douane.

La Commission sur le Chiffre d’Affaires désigne le pourcentage reversé à l’AFFILIÉ sur le montant payé par le Visiteur lors d’une vente réalisée sur l’un des sites participant au Programme d’Affiliation.

Le droit à Commission est acquis à compter de la réalisation de l’Événement Générateur, désigné ci-après ensemble ou individuellement l’« Événement Générateur ».

L’Événement Générateur est la date où le produit est définitivement acquis par le Visiteur, étant entendu que la commande, le paiement et la livraison devront avoir été effectués et le délai de rétractation échu.

Toutefois, l'annulation de toute ou partie de commande de produits résultant notamment et sans que cette liste ne soit limitative, de la non-conformité de la demande ou de l'insolvabilité d'un Visiteur, ne donnera pas lieu à Commission.

L'achat de chèques-cadeaux, l'utilisation de ceux-ci pour le paiement ne donnent pas droit à Commission.

Par ailleurs, le droit à Commission n'est acquis à l'AFFILIÉ que dans la mesure où l'Événement Générateur de la Commission s'est produit au cours de la période de 24h à compter de la dernière redirection d'un Visiteur sur l'un des sites participant au Programme d'Affiliation LDLC.COM et que l'AFFILIÉ a été le DERNIER à envoyer le Visiteur sur le site concerné (si un autre AFFILIÉ a envoyé le Visiteur après le passage du Visiteur sur le site du premier AFFILIÉ, c'est alors ce dernier qui bénéficiera de la commission). A l'expiration de cette période, aucune Commission ne sera reversée à l'AFFILIÉ.

Les commandes doivent provenir de manière identifiée du site de L'AFFILIE.

Les pourcentages des Commissions en vigueur sont décrits à l'annexe relative aux conditions financière. Ces pourcentages sont librement déterminés par LDLC.com et peuvent être modifiés conformément à l'article 11.2 ;

Sous réserve que l'AFFILIÉ soit éligible, dans les conditions de l'article 4, un taux de rémunération réduit (décrit en annexe) est appliqué à toute commande contenant une promotion de quelque nature que ce soit ; A défaut d'éligibilité aucune Commission ne sera versée sur les commandes contenant une promotion de quelque type que ce soit.

En adhérant au Programme d'Affiliation, l'AFFILIÉ est réputé avoir expressément accepté les pourcentages des Commissions correspondants.

Dans l'hypothèse où l'AFFILIÉ ne réclamerait pas le versement de ses Commissions dans les douze (12) mois à compter de la réalisation de l'un quelconque des Événements Générateurs susvisés, l'AFFILIÉ sera réputé y avoir renoncé.

En cas d'inactivité du compte AFFILIÉ pendant une période de douze (12) mois, c'est-à-dire si l'affilié n'a généré aucune Commission via son site sur cette période, son compte AFFILIÉ pourra alors être supprimé et le présent contrat résilié, aucune Commission non versée ne pourra plus être réclamée.

6.2 Paiement des Commissions et facturation

Le Paiement des Commissions se fera sur envoi par l'AFFILIÉ de la facture émise conformément aux dispositions légales en vigueur et sur la base des éléments de facturation transmis par LDLC.COM. Le versement de la Commission est soumis à la réception d'un extrait Kbis de moins de 3 mois, et d'un RIB pour tout affilié étranger (ne résidant pas en France, ou ses DOM-TOM).

Pour le cas où le cumul mensuel serait inférieur à cent cinquante (150) euros hors taxes, ce paiement sera reporté au mois suivant jusqu'à franchissement de ce seuil.

Tout compte affilié résilié ou arrêt de l'activité de l'AFFILIÉ entraîne de plein droit la résiliation du présent contrat sans préavis, ni indemnités, étant entendu que l'AFFILIÉ ne pourra réclamer le solde du compte qu'à la condition que le montant de 150€ (cent cinquante euros) soit atteint.

Le Logiciel procède au calcul du montant des Commissions à chaque début de mois calendaire (ci-après, la « Date d'Arrêté des Comptes »).

Le paiement des Commissions à l’AFFILIÉ s’effectue une fois par mois, soixante (60) jours à compter de la réception par LDLC.com de la facture émise par l’AFFILIÉ. LDLC.com dès lors que le montant des Commissions cumulées est supérieur à cent cinquante (150) euros hors taxes.

Conformément à l’article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture ; Le taux d’intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d’intérêt légal. Il est rappelé que tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l’égard du créancier, d’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d’un montant de 40€.

6.3 Comptabilisation du montant des Commissions

Il est convenu entre les Parties que le montant des Commissions est calculé par le Logiciel en fonction des données exclusivement enregistrées par ledit Logiciel.

Chaque AFFILIÉ a la possibilité d’accéder à son compte et à ses statistiques, qui sont disponibles à tout moment sur la Plateforme d’affiliation.

En cas de contestation sur le nombre d’enregistrements ou le montant des Commissions versées à l’AFFILIÉ, seules les informations collectées et calculées par le Logiciel feront foi.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DES PARTIES

7.1 Obligations de l’AFFILIÉ

7.1.1 Exactitude des renseignements fournis

L’AFFILIÉ garantit l’exactitude des informations transmises à LDLC.COM lors de son inscription sur la Plateforme d’affiliation et s’engage à lui notifier toute modification de ces informations notamment en mettant à jour son compte dans la Plateforme d’affiliation.

7.1.2 Gestion du site Internet de l’AFFILIÉ

L’AFFILIÉ est seul responsable de la mise en oeuvre, du développement et de l’entretien des éléments qui figurent sur son site Internet et devra, en outre, vérifier :

- l’exactitude et la pertinence des éléments figurant sur son site Internet ;
- que les éléments figurant sur son site Internet ne sont pas diffamatoires et ne violent pas les droits des tiers (notamment les droits d’auteurs, le droit des marques, ou tout autre droit de propriété intellectuelle) ;
- le tracking des Liens intégrés, LDLC.COM ne pouvant être tenue pour responsable de la non-conformité des Liens taggés et de la réduction du montant des Commissions qui pourrait en résulter.

7.1.3 Autres obligations pesant sur l’AFFILIÉ

L’AFFILIÉ ne devra en aucun cas :

- être un site de cashback ou qui utilise tout autre moyen de rétribution monétaire ou cadeau au client apporté.
- procéder à l’achat des mots-clés suivants « LDLC » ou tous mots-clés similaires à des fins commerciales ou promotionnelles que ce soit sur des moteurs de recherche tels que Google, Miva, Overture, etc., ou sur un portail ou un service de publicité ou n’importe quel autre service de ce type. Les activités promotionnelles de l’AFFILIÉ ne doivent pas contrevenir aux droits de propriété intellectuelle du Groupe LDLC.com ou de tout tiers.
- se positionner dans les moteurs de recherche sur des expressions contenant les marques de la société LDLC.COM ou des mots clés tels que, sans que cette liste ne soit limitative, « code promo », « code réduction », « code réduc », « code promo ldlc », « code réduc ldlc », etc.

- toute manipulation ou tentative de manipulation d'inscription d'un site pour un autre
- intercepter ou de rediriger ou tenter d'intercepter ou de rediriger le trafic provenant d'un site Internet d'un autre AFFILIÉ ;
- intercepter, augmenter ou détourner ou tenter d'intercepter, d'augmenter ou de détourner par tous moyens frauduleux ou artificiels le montant des Commissions (ne seront pas comptabilisés dans le calcul des Commissions, sans que cette liste ne soit limitative, les adresses mails automatiquement générées, les clics artificiels, répétés, réalisés notamment par robot, logiciel, outils de génération automatique de clics ou tout autre procédé et toutes utilisations forcées d'un Lien résultant par exemple de la promesse d'une récompense, de tout intéressement ou de tout autre moyen similaire);
- faire apparaître sur son site Internet tout autre lien, texte, image, graphisme, spécification technique ou tout élément relatif à LDLC.COM autre que les Liens expressément fournis par LDLC.COM pour les besoins de la redirection sans autorisation expresse et écrite de LDLC.COM;
- utiliser un Lien dans des courriers électroniques envoyés par l'AFFILIÉ à tout Visiteur à l'exception toutefois des courriers électroniques marketing.
- proposer de la publicité ou des contenus faisant la promotion de site(s) Internet de LDLC.COM (y compris via les techniques de pop-up) autrement que par l'insertion de Liens sans autorisation de LDLC.COM.
- et plus généralement toute pratique déloyale ou non conforme au Contrat.

L'AFFILIÉ reconnaît que les actions ci-dessus énumérées seront considérées comme frauduleuses et entraîneront la résiliation fautive stipulée l'article 10.3 du Contrat. L'AFFILIÉ prend les engagements suivants :

- Ne pas induire les Visiteurs en erreur sur le fait que la commande est passée auprès de LDLC.COM ;
- Prévenir LDLC.COM en cas de changement notable du contenu du site AFFILIÉ ;
- Ne pas modifier l'apparence ou les textes des supports visuels ou liens fournis par LDLC.COM ;
- Ne pas dénigrer ou de ne pas présenter de manière dévalorisante les produits ou services de LDLC.COM ;
- S'engage à effectuer les déclarations nécessaires auprès des administrations fiscales et sociales ;
- S'engage à faire preuve de bonne conduite (respecter la netiquette, ne pas faire usage du spam ou du spamdexing, etc.) ;
- S'engage à supprimer sur demande de LDLC.COM tous les supports visuels d'affiliation relatifs à une offre commerciale qui n'existerait plus.

L'AFFILIE déclare exercer son activité en conformité avec l'ensemble de la législation qui lui est applicable, et notamment le droit du travail et de la sécurité sociale, les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles ainsi que, plus généralement, l'ensemble de la réglementation en vigueur.

L'AFFILIE déclare avoir reçu de LDLC.COM toute l'information nécessaire relativement aux fonctionnalités du LOGICIEL et du contenu du PROGRAMME.

L'AFFILIE garantit LDLC.COM des conséquences dommageables pouvant résulter de l'inexactitude des déclarations ci-dessus, et la garantit de tout recours qui pourrait être exercé par des tiers dans le cadre ou à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du Contrat.

7.2 Obligations de LDLC.COM

LDLC.COM, dans le cadre d'une obligation de moyens, s'engage à tout mettre en oeuvre afin d'assurer le bon fonctionnement de la Plateforme d'affiliation, des Programmes d'Affiliation et du Logiciel (ci-après dénommés le « Service ») en vue de permettre à l'AFFILIÉ d'utiliser le Service conformément aux termes et conditions des présentes.

En cas de survenance d'une défaillance technique affectant le fonctionnement du Service pour des raisons indépendantes de la volonté de LDLC.COM telles que, notamment, l'interruption des systèmes de télécommunication ou l'interruption des services de ses prestataires informatiques, pour quelque cause que ce soit, LDLC.COM s'engage à alerter L'AFFILIÉ, sans tarder, de cette survenance et de sa cessation.

La survenance des événements visés à l'alinéa précédent n'aura aucune conséquence sur la poursuite du Contrat et ne pourra donner lieu à réclamation de la part de L'AFFILIÉ, ces événements étant tenus comme constitutifs de force majeure.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITE

Pendant toute la durée du Contrat, LDLC.COM sera amenée à transmettre des données considérées comme des informations confidentielles que l'AFFILIÉ s'engage à ne pas divulguer ni à utiliser en dehors des besoins du Contrat.

Ces données recouvrent toutes informations, tous documents, données, statistiques de toute nature transmis par LDLC.COM à l'AFFILIÉ ou portés à sa connaissance par écrit (notamment via la Plateforme d'affiliation), par oral ou par tout autre moyen et incluant sans limitation toute information technique, commerciale, stratégique, financière, comptable, ou juridique, ainsi que toute analyse, compilation, prévision, rapport et autre document relatif à LDLC.COM, qui seront communiqués à l'AFFILIÉ dans le cadre des présentes (ci-après dénommés les « Données »). Cette obligation de confidentialité sera prolongée d'un (1) an après la résiliation de cet Accord.

Aucune disposition du Contrat ne peut être interprétée comme obligeant LDLC.COM à divulguer des Données concernant son activité à l'AFFILIÉ.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

9.1 Les données personnelles fournies à LDLC.COM lors de toutes demandes d'inscription sont nécessaires au traitement de la candidature de tout Candidat et au suivi de tout AFFILIÉ. Elles sont susceptibles d'être utilisées pour faire connaître à l'AFFILIÉ les nouvelles offres commerciales de LDLC.COM, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément par les présentes. Elles ne sont ni cédées, ni transmises à des tiers. Toutes les données personnelles recueillies par LDLC.COM sont traitées avec la plus grande confidentialité. Elles pourront toutefois être communiquées aux fournisseurs et prestataires de LDLC.COM pour les besoins directs et connexes de l'exécution de ce contrat. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout AFFILIÉ dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant. Ces droits peuvent s'exercer auprès de LDLC.COM à l'adresse figurant en tête des présentes ou par courrier électronique.

9.2 D'une manière générale, dans le cas où l'AFFILIÉ communique et transmet à LDLC.COM des informations qui, bien que le concernant directement ou indirectement, visent ou mentionnent directement ou indirectement un tiers, l'AFFILIÉ est alors seul et unique responsable de l'autorisation éventuellement à requérir auprès du ou des tiers concernés, ainsi que de la communication et de la transmission desdites informations auprès de LDLC.COM ainsi qu'aux tiers concernés, dans les conditions prévues aux présentes.

9.3 LDLC.COM ne peut être tenue pour responsable, notamment à l'égard du ou des tiers, du contrôle a priori ou a posteriori de la qualité et/ou du caractère habilité ou non de l'AFFILIÉ qui collecte, obtient, divulgue et transmet des informations auprès de LDLC.COM, ceci à quelque titre que ce soit et sur quelque fondement que ce soit, de même que de l'utilisation ou non utilisation, exploitation ou non exploitation, qui serait faite par LDLC.COM ou par un tiers des informations transmises.

A cet égard, l’AFFILIÉ autorise LDLC.COM à accéder, à recevoir, à stocker, à utiliser et à dévoiler tout ou partie de ces informations, dans le respect du présent article.

9.4 L’AFFILIE s’engage à respecter strictement l’ensemble des obligations découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés. A défaut, LDLC.COM pourra résilier le contrat de plein droit, sans préavis, ni indemnités

ARTICLE 10 – DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

10.1 Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

10.2 Résiliation contractuelle

A tout moment et de plein droit, les Parties ont la possibilité de résilier par courrier électronique le Contrat,

L’AFFILIE peut résilier le Contrat sans préavis.

Sauf dans le cas de la fermeture de la plateforme (cf article 11.2.2), LDLC.COM peut résilier le Contrat en respectant un préavis calculé en fonction de l’ancienneté de la relation commerciale au titre de l’affiliation :

- Quinze jours pour une durée inférieure à trois mois
- Un mois pour une durée supérieure à trois mois et inférieure à un an
- trois mois pour une durée supérieure à un an et inférieure à trois ans,
- six mois pour une durée supérieure à trois ans et inférieure à six ans,
- neuf mois pour une durée supérieure à six ans et inférieure à dix ans
- un an pour une durée supérieure à dix ans.

La résiliation entraînera le paiement des Commissions dues à l’échéance conformément aux termes de l’article 6.

Les Programmes d’Affiliation en cours lors de la rupture prendront fin immédiatement. Les Parties devront alors avoir supprimé sur leur(s) site(s) Internet respectif(s) les Liens, supports de communication et d’information et toute autre référence à l’autre Partie dans un délai maximum de 48 heures.

Lors de la rupture du présent Contrat, l’AFFILIÉ devra restituer à LDLC.COM toutes Données qui auront pu lui être communiquées dans le cadre de l’exécution du présent Contrat.

La dénonciation du Contrat dans les conditions précitées ne pourra donner lieu à dommages et intérêts au profit de l’AFFILIE.

10.3 Résiliation fautive

Le contrat sera résilié de plein droit, sans préavis, ni indemnités :

- en cas d’inactivité (article 6.1)
- En cas de manquement grave à l’une quelconque des stipulations du Contrat et en particulier en cas de non-respect des obligations stipulées aux articles 4, 7, 8, 9.4, 11-7 considérées comme essentielles. L’AFFILIÉ devra procéder au remboursement des commissions indûment versées par LDLC.COM, sans préjudice de toute action que LDLC.COM pourrait tenter.

ARTICLE 11- GENERALITES

11.1 - Intégralité.

Le présent contrat annule et remplace toute autre proposition, engagement, négociation écrite ou orale entre les Parties et constitue l'intégralité de l'engagement des Parties à ce sujet.

11.2 – Modifications contractuelles

11.2.1 LDLC.COM se réserve la possibilité de modifier le présent Contrat et ses annexes à tout moment, en respectant un préavis de huit (8) jours avant application des modifications contractuelles envisagées. Les modifications contractuelles seront notifiées à l'AFFILIÉ par courrier électronique. Si l'AFFILIÉ est en désaccord avec les modifications contractuelles envisagées, il est invité à notifier son opposition dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de la notification de modification entraînant la résiliation du contrat et la suppression de son compte à la date d'entrée en vigueur de la modification à laquelle il s'est opposé. A défaut de notification d'opposition de la part de l'Affilié, ce dernier sera réputé avoir accepté lesdites modifications.

11.2.2 LDLC.com peut modifier la Plateforme d'affiliation, ou y mettre fin, en tout ou partie, à tout moment dans les conditions du présent article sans indemnité et sans que cela donne lieu à dommages et intérêts au profit de l'AFFILIÉ.

11.3 – Nullité d'une stipulation

Au cas où une stipulation du présent Contrat se révélerait nulle en tout ou en partie, cette nullité n'affectera pas la validité du reste du contrat. Dans un tel cas, les Parties substitueront si possible à cette stipulation illicite une stipulation licite correspondant à l'esprit et à l'objet de celle-ci.

11.4 – MODE ET CHARGE DE LA PREUVE

En raison du caractère purement informatique des prestations de LDLC.COM, les Parties reconnaissent que l'AFFILIE ne pourra exiger de LDLC.COM qu'elle lui apporte d'autre preuve de l'exécution de ses prestations que les enregistrements des opérations effectués par LE Logiciel, enregistrements qui feront foi de la réalité des opérations étant intervenues dans le cadre du(des) PROGRAMME(S) D'AFFILIATION enregistré(s) sur LOGICIEL, jusqu'à la preuve contraire à la charge de l'AFFILIE.

L'AFFILIE accepte que les informations échangées en vue de la conclusion du Contrat et celles adressées en cours d'exécution du Contrat soient transmises par voie électronique.

11.5 Limitation et exclusion de responsabilité

CHACUNE DES PARTIE FERA TOUS LES EFFORTS NECESSAIRES AFIN DE MAINTENIR SON SITE WEB OPERATIONNEL DURANT LES HEURES NORMALES OUVRABLES. CEPENDANT, LES PARTIES RECONNAISSENT QU'UN CERTAIN NOMBRE D'INTERRUPTION DU SYSTEME PEUVENT AVOIR LIEU ET ACCEPTENT DE NE PAS ENGAGER LA RESPONSABILITE DE L'AUTRE PARTIE POUR TOUTES CONSEQUENCES DE CES INTERRUPTIONS.

LA PLATEFORME D'AFFILIATION, LE LOGICIEL SONT FOURNIS « EN L'ETAT ». LDLC.COM N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT SUR CETTE PLATEFORME, LE LOGICIEL, SON CONTENU, SES PERFORMANCES. SON UTILISATION EST A VOS RISQUES ET PERILS ; SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS IMPERATIVES APPLICABLES, LDLC.COM DECLINE TOUTES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES D'ABSENCE DE VIOLATION DES DROITS DES TIERS, DE QUALITE, D'ADEQUATION A DES FINS PARTICULIERES OU DE PERFORMANCE.

LA RESPONSABILITE DE LDLC.COM AU TITRE DU CONTRAT, DE LA PLATEFORME D’AFFILIATION, DES SITES INTERNET DU GROUPE, DES LIENS, DE LA DOCUMENTATION, DES CONTENUS (TEXTE, IMAGE ET AUTRES), DES LOGICIELS OU PROGRAMME UTILISES, DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELS DE LDLC OU DES TIERS, NE PEUT EXCEDER UN MONTANT EGAL AU TOTAL DES COMMISSIONS PAYEES PAR LDLC.COM EN VERTU DU CONTRAT PENDANT LA PERIODE D’UN MOIS PRECEDENT LA DATE A LAQUELLE SA RESPONSABILITE A ETE ENGAGEE. AUCUNE ACTION, POURSUITE OU PROCEDURE NE PEUT ETRE INTENTEE CONTRE L’UNE DES PARTIES AU CONTRAT PLUS D’UN AN APRES LA FIN DU PRESENT CONTRAT.

LDLC.COM NE POURRA EN AUCUNE CIRCONSTANCE ENCOURIR DE RESPONSABILITE AU TITRE DES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS, MATERIEL OU IMMATERIEL, CONSECUTIF OU NON OU IMPREVISIBLES DE L’AFFILIE OU DES TIERS, CE QUI INCLUT NOTAMMENT TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D’AFFAIRES OU DE BENEFICE, PERTE DE CLIENTELE, PERTE D’UNE CHANCE, PERTE D’IMAGE, COUT DE L’OBTENTION D’UN PRODUIT, D’UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, EN RELATION OU PROVENANT DE L’INEXECUTION OU DE L’EXECUTION FAUTIVE DES PRESTATIONS ET CE

MEME SI ELLE A ETE AVERTIE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES OU RECLAMATIONS.

11.6 – Indépendance

Le présent Contrat ne saurait être interprété comme imposant à LDLC.COM une quelconque obligation de se lier contractuellement avec l’AFFILIÉ. Par ailleurs, les Parties conviennent expressément que le présent Contrat ne peut être interprété comme la création d’une entité commune.

11.7 Lutte contre le travail dissimulé – prêt illicite de main d’oeuvre – Travail de main d’oeuvre étrangère

L’AFFILIÉ garantit la régularité de sa situation au regard, notamment des articles L.8221-1 et suivants du code du travail relatif au travail dissimulé.

L’AFFILIÉ qui facture à LDLC.com plus de 3000 € HT s’engage à remettre à LDLC.COM, par tous moyens écrits, dans les 30 jours maximum suivant la date de la signature du présent contrat, ou sur simple demande de LDLC.com et, tous les six (6) mois dans les 30 jours suivants la date anniversaire de signature du présent contrat cadre pendant la durée de l’exécution du contrat, les documents suivants:

- un Kbis original pour les sociétés ou un extrait au répertoire des métiers pour les artisans ;
- une attestation de vigilance originale relative au paiement des cotisations émanant des URSSAF (<http://mon.urssaf.fr/urssafenligne.htm>) ;
- une attestation originale sur l’honneur relative aux respects des obligations légales et à la lutte contre le travail dissimulé (datée, signée + cachet de l’entreprise) ;

L’AFFILIÉ s’engage à respecter et à faire respecter à son personnel les articles L.8231-1 et L.8241-1 du Code du travail, relatif au délit de prêt illicite de main d’oeuvre et de marchandage.

L’AFFILIÉ garantit LDLC.COM de tout recours au regard des dispositions des articles L.8231-1 et L.8241-1 du Code du travail.

En application des articles R.8253-15 à R.341-35 du Code du travail, l’AFFILIÉ certifie sur l’honneur que si l’exécution du présent contrat requiert l’emploi de salariés de nationalité étrangère, les salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

En application de l'article D.8254-4 du Code du travail, lors de la conclusion du contrat, ou sur simple demande du Client, et tous les six (6) mois pendant la durée de l'exécution du Contrat, l'AFFILIÉ s'engage à remettre au Client la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie, destinés à la réalisation des Prestations et qui sont soumis à l'autorisation de travail. Cette liste précise, pour chaque salarié : sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Aucune facture ne sera payée si l'AFFILIÉ ne respecte pas les conditions ci-dessus.

11.8 – Prescription

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article L.110-4 du code de commerce, toutes réclamations ou contestations, toutes actions contre LDLC.COM au titre des présentes quels qu'en soient la nature ou le fondement se prescrivent 1 (un) an à compter de la date de survenance de l'évènement constaté qui lui en a donné naissance.

11.9 – Droit applicable et attribution de juridiction

Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du Contrat.

Le Contrat ainsi que tous les différends pouvant naître à son sujet sont régis par la loi française. La version en français des présentes fait foi entre les Parties.

En cas de litige relatif au Contrat, et préalablement à toute action judiciaire, le différend sera examiné entre les Parties dans le but de parvenir à un accord amiable dans un délai de deux (2) mois, à compter du jour où le différend aura été notifié par courrier recommandé avec accusé de réception par l'une quelconque des Parties.

En cas d'échec de la procédure amiable, les Parties font irrévocablement attribution au tribunal de commerce de Lyon pour tout litige concernant le Contrat et, notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, sa conclusion, son exécution et sa rupture.

ANNEXE : CONDITIONS FINANCIERES au 1er mai 2014

Les présentes conditions financières ont pour objet de décrire les taux de rémunération applicables au programme d'adhésion à la Plateforme d'affiliation du Groupe LDLC.COM. Ces conditions peuvent être modifiées conformément à l'article 11.2 des Conditions générales d'adhésion à la Plateforme d'affiliation du Groupe.

Le taux de rémunération appliqué à l'Affilié varie mensuellement en fonction des résultats du mois écoulé.

Un taux de rémunération réduit est appliqué à toute commande contenant une promotion de quelque nature que ce soit.

1. Taux de rémunération pour le site www.ldlc.com

Chiffre d'affaire mensuel	Taux de rémunération normal	Taux de rémunération réduit
Inférieur à 15 000 €	2%	1%
Supérieur à 15 000 €	3%	1%

2. Taux de rémunération pour le site www.maginea.com

Chiffre d'affaire mensuel	Taux de rémunération normal	Taux de rémunération réduit
Inférieur ou égal à 2 000 €	6%	1%
De 2001 € à 10 000 €	8%	1%
Plus de 10 001€	10%	1%

3. Taux de rémunération pour le site www.larmoiredebebe.com

Chiffre d'affaire mensuel	Taux de rémunération normal	Taux de rémunération réduit
Inférieur ou égal à 2 000 €	6%	1%
De 2001 € à 10 000 €	8%	1%
Plus de 10 001€	10%	1%